

## LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail à durée indéterminée ou déterminée de 6 à 36 mois qui permet, à des jeunes de 16 à 25 ans ou à des demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans, d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou reconnue dans les classifications d'une convention collective en alternant travail en entreprise et cours au centre de formation.

### Les + pour l'entreprise

- + **Participer à la formation d'un salarié** capable, au terme de son contrat, de s'adapter parfaitement aux besoins de l'entreprise
- + **Suivre régulièrement l'évolution de la formation** (visite du formateur référent, évaluations semestrielles...)
- + **Disposer réellement d'un salarié dans l'entreprise chaque semaine** (au total environ 75% de la durée du contrat se déroule dans l'entreprise)
- + **Allègement des cotisations patronales**
- + **Aide forfaitaire de France Travail** d'un montant maximum de 2 000 €, pour tout contrat signé avec un demandeur d'emploi de 26 ans ou plus.
- + **Aide à l'embauche de l'Etat d'un montant de 2 000 € cumulable avec 2000 € pour les demandeurs d'emploi de + de 45 ans** pour tout contrat signé avec un demandeur d'emploi de 45 ans et + et une exonération totale des cotisations patronales.
- + **Prise en charge du coût de la formation par un O.P.C.O (Opérateur de compétences)** au coût fixé par les branches professionnelles. Les dépenses afférentes à l'exercice des fonctions tutorales peuvent également être prises en charge

**Simuler  
mes Aides**



### Les + pour le salarié

- + **Prise en charge du coût de la formation**
- + **Être rémunéré par l'entreprise pendant toute la durée de la formation**  
Le salaire est fixé en pourcentage du SMIC et varie en fonction de l'âge de l'alternant, et de son niveau de qualification à la signature du contrat
- + **Acquérir une véritable expérience professionnelle**, critère de choix pour une embauche future
- + **Obtenir un diplôme d'Etat ou un Titre professionnel** tout en étant rémunéré pendant la formation
- + **Être accompagné** par un tuteur et par une équipe pédagogique et administrative

### La rémunération

(Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable)

| MOINS DE 21 ANS                                                           |                                                     | DE 21 ANS A 25 ANS REVOLUS                                                |                                                     | > 26 ans          |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------|
| diplôme < Bac Pro ou techno. ou titulaire d'un Bac général<br>55% du SMIC | diplôme > = Bac Pro ou technologique<br>65% du SMIC | diplôme < Bac Pro ou techno. ou titulaire d'un Bac général<br>70% du SMIC | diplôme > = Bac Pro ou technologique<br>80% du SMIC | 100% du SMIC      |
| <b>1 026,86 €</b>                                                         | <b>1 213,56 €</b>                                   | <b>1 306,91 €</b>                                                         | <b>1 493,62 €</b>                                   | <b>1 867,02 €</b> |

Base 35h hebdo – Valeur du SMIC au 01/ 06/ 2026 : 1867,02 € - 12.31 €/ h



**Simuler ma  
rémunération**